

## Programme du fonds MERCK SHARP & DOHME CORP

### Concours 2015

#### Annonces du 8 avril 2015

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal a le plaisir de vous annoncer le lancement **du 2<sup>ieme</sup> concours** du fonds Merck Sharp & Dohme Corp.

#### Contenu

Objectifs du programme Merck Sharp & Dohme Corp .....	1
Admissibilité .....	2
Concours.....	2
Volet 1 : Subventions de démarrage.....	3
Volet 2 : Subventions de projets émergents.....	3
Critères d'évaluation des projets .....	3
Critères d'évaluation des candidats .....	4
Comité d'évaluation .....	4
Présentation d'un dossier .....	4
Lettre d'intention, date de remise : Lundi 17 aout 2015 .....	4
Concours final, dépôt des dossiers complets sur invitation : Lundi 26 octobre 2015 .....	4
Suivi annuel .....	5
Évaluation du programme.....	5
Information.....	5
FAQ .....	5
Nous joindre .....	5

#### Objectifs du programme Merck Sharp & Dohme Corp

La direction de la faculté souhaite que cet important don de Merck serve à développer des activités de recherche basées sur l'innovation, dans un contexte de collaboration. Ces activités doivent démontrer un fort potentiel de développement des connaissances scientifiques afin de viser également l'obtention de fonds de recherche d'organismes externes reconnus.

Les projets doivent obligatoirement être axés sur une recherche translationnelle<sup>1</sup> dans des domaines de recherche en lien avec les intérêts congruents de Merck et de la Faculté de médecine, soit :

- système cardiométabolique;
- système cardiorénal;
- oncologie;
- neurosciences;
- immunologie;
- infection;
- inflammation.

Les projets présentant une forte probabilité de mener à des percées pour mettre au jour de nouveaux mécanismes sous-jacents aux maladies seront notamment considérés.

## Admissibilité

Ce programme est ouvert à tous les membres du corps professoral régulier de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, incluant les « professeurs-chercheurs ».

Les projets qui sont déjà financés par des organismes externes ne sont pas admissibles, de même que ceux ayant déjà bénéficié de ce programme.

Les demandes provenant d'une équipe collaborative sont encouragées et peuvent inclure des chercheurs de notre campus et de nos centres affiliés, pour assurer le volet translationnel du programme.

Un candidat ne peut soumettre qu'une seule demande par année à titre de chercheur principal ou de co-chercheur.

## Concours

La compagnie Merck a octroyé à la Faculté de médecine une somme de 4 millions de dollars à investir entre octobre 2013 et octobre 2018 dans le domaine de la recherche translationnelle. Trois compétitions ont été planifiées à cet effet, soit en 2014, 2015 et 2016. Le présent document concerne **le concours 2015** qui comprend **2 volets**<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> La recherche translationnelle est définie par Merck comme suit :

“In general translational research is scientific research that helps to make findings from basic science useful for practical applications that enhance human health and well-being. It focuses on iterative feedback loops between the basic and clinical research domains to accelerate knowledge translation from bedside to bench, and back again.”

<sup>2</sup> La faculté se réserve le droit de modifier les modalités des prochains concours.

### Volet 1 : Subventions de démarrage

Le programme « Subventions de démarrage » vise à assurer le démarrage et l'établissement de nouveaux<sup>3</sup> professeurs-chercheurs dont les activités de recherche ont lieu sur le campus. Les candidatures seront évaluées en lien avec les priorités stratégiques de recrutement et de développement de la faculté et les objectifs du programme :

- Jusqu'à trois (3)<sup>4</sup> subventions sont prévues pour le concours 2015 (financement de janvier 2016 à 2018);
- Octroi jusqu'à concurrence de 125 000 \$ par an, pour une période maximale de deux ans (total 250 000 \$);
- Un codemandeur est admissible pour assurer le caractère translationnel du projet.

### Volet 2 : Subventions de projets émergents en partenariat

Le programme « Subventions de projets émergents en partenariat » vise à soutenir des équipes émergentes qui comptent développer un projet de recherche translationnelle et obtenir des données pilotes pour une demande de fonds à un organisme externe reconnu. Les projets devront compter des chercheurs FacMed d'au moins 2 unités affiliées (campus-centre affilié ou centre affilié-centre affilié) :

- Trois (3)<sup>5</sup> subventions sont prévues le concours 2015 (financement de janvier 2016 à 2018);
- Jusqu'à 85 000 \$ par an, sur une période maximale de deux ans (total 170 000 \$).

#### Pour les deux volets

- Les salaires pour le personnel de recherche, les bourses d'étudiants et les stagiaires postdoctoraux sont permis. Les fonds ne pourront pas être utilisés pour le salaire des chercheurs, l'achat d'équipement, les frais de déplacement ou la participation à des congrès;
- Les demandeurs sont fortement encouragés à utiliser une partie du fonds Merck pour soumettre et appuyer les demandes de bourses de stagiaires postdoctoraux au programme MITACS ([www.mitacs.ca](http://www.mitacs.ca)), notamment dans le cadre de leur programme Accélération. Ce programme soutient, en partie financièrement, un étudiant qui réalise un stage dans un milieu industriel ou un organisme sans but lucratif.

### Critères d'évaluation des projets

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Qualité scientifique du projet;
- Qualité de la composante translationnelle et/ou potentiel d'impact clinique du projet;
- Aspect structurant et innovant;
- En lien avec les créneaux d'excellence de la faculté et d'intérêts de Merck, ci-haut mentionnés;
- Réalisable dans le temps alloué et le budget demandé;
- Potentiel pour l'obtention de subventions additionnelles;
- La contribution apportée au projet par les collaborateurs inscrit dans la demande.

<sup>3</sup> Par « nouveau chercheur », on entend un chercheur récemment recruté (moins de 5 ans) par la Faculté de médecine. On ne parle pas ici de « jeune chercheur », mais bien de « nouveau chercheur ».

<sup>4</sup> La faculté se réserve le droit de moduler le nombre de subventions.

<sup>5</sup> La faculté se réserve le droit de moduler le nombre de subventions.

## Critères d'évaluation des candidats

Les dossiers de candidature seront évalués selon :

- La qualité du dossier du chercheur;
- L'expertise scientifique en lien avec le projet;
- La complémentarité des expertises (si applicable).

## Comité d'évaluation

Le comité d'évaluation sera composé :

- Du vice-doyen à la recherche et à l'innovation scientifique (président du comité);
- Du directeur de la recherche externe et du licensing international de Merck;
- D'au moins deux représentants des chercheurs de la faculté;
- D'un représentant du vice-rectorat.

Au besoin, des expertises scientifiques externes seront sollicitées.

## Présentation d'un dossier

### Lettre d'intention, date de remise : Lundi 17 août 2015

- 2 pages :
  - Résumé et description du projet;
  - Justification de la demande;
  - Budget.
- CV du chercheur principal (un seul demandeur).

### Concours final, dépôt des dossiers complets sur invitation : Lundi 26 octobre 2015

#### A. PROJET

- A1. La description du projet (Maximum 5 pages);
- A2. Les figures (1 page);
- A3. Échéancier avec livrables (tableau 1 page);
- A4. Budget détaillé avec justification (1 page);
- A5. Annexes et appendis (Maximum 10 pages);

#### B. LETTRES D'APPUI

- B1. Lettre d'appui du directeur de département du chercheur principal;
- B2. Lettre d'appui du directeur du centre de recherche (si applicable);
- C. CV du candidat;
  - C1. Les CV des co-chercheurs.

## Suivi annuel

- Le 2<sup>ème</sup> versement de l'octroi est conditionnel au dépôt d'un bref rapport financier (état de compte / détail des dépenses pour la première année / planification budgétaire pour la 2<sup>ème</sup> année), un mois avant la fin de la première année;
- Le chercheur s'engage à remettre au terme de l'octroi un rapport final (état de compte final / résultats de la recherche).

## Évaluation du programme

Le présent programme de subventions sera évalué annuellement par la faculté pour assurer sa pertinence avec les objectifs de développement de la faculté.

## Information

Mises à jour régulières des informations sur le programme:

<http://medecine.umontreal.ca/recherche/les-ressources-aux-chercheurs/>

## FAQ

<http://medecine.umontreal.ca/recherche/les-ressources-aux-chercheurs/foire-aux-questions-fonds-merck-sharp-dohme-corp/>

## Nous joindre

[Vice-décanat à la recherche et à l'innovation scientifique](#)

François L'Heureux  
Pavillon Roger-Gaudry, bureau P-424  
514 343-6111, poste 4583  
[francois.lheureux@umontreal.ca](mailto:francois.lheureux@umontreal.ca)